

M. Peddle: Monsieur l'Orateur, je ne saurais en dire autant. Ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Il s'agit de la publication du Service de placement d'étudiants en Europe (SEE) où l'on invite les étudiants à faire une demande d'emploi en Allemagne, au sujet de 5,000 situations qu'on y offre. Comme plus de 2 millions de jeunes étudiants canadiens sont dans la catégorie visée par cette invitation, le ministre nous dirait-il s'il a fait enquête sur la légitimité de l'organisation SEE et de son programme d'emploi pour les étudiants?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, mon collègue chargé de la Citoyenneté a déjà dit à la Chambre que l'on enquêtait sur l'organisme en question. Même si la direction en paraît bien intentionnée, elle n'a établi aucun rapport officiel avec le gouvernement et ne dispose absolument pas des moyens voulus, sur le plan officiel, pour placer des étudiants à l'étranger. L'activité du SEE s'arrête donc là, bien que notre ministère et celui qui est chargé de la citoyenneté s'efforcent de tirer parti des renseignements et de l'intérêt manifesté par les jeunes gens qui ont communiqué avec l'organisation.

M. Peddle: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: La Chambre permet-elle au député de poser une question supplémentaire?

Des voix: D'accord.

M. Peddle: Monsieur l'Orateur, étant donné que tout étudiant qui fait une demande doit l'accompagner d'un dépôt de \$1, formalité qui pourrait rapporter jusqu'à 2 millions au SEE, le ministre ne croit-il pas qu'après deux mois, il serait grand temps qu'on dise aux étudiants canadiens si le programme SEE est légitime ou s'il n'est, suivant les apparences, qu'un moyen habile d'extorquer des fonds?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. La question supplémentaire du député prête manifestement à controverse.

Une voix: C'est une bonne question.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LA LOI SUR LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

MODIFICATIONS PORTANT SUR LE MONTANT, LE SUPPLÉMENT ET LES AUGMENTATIONS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 3 décembre, de la motion de l'honorable M. Munro: Que le bill C-202, tendant à modifier la loi sur la sécurité de la vieillesse, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, hier, en entendant le député d'Ottawa-Ouest (M. Francis) employer le mot «demosubvention» je ne savais pas au juste si je devais être insulté, car il n'a cessé de dire que mon parti appuyait cette théorie. Je ne savais pas si le mot était noble ou non: j'ai donc consulté le dictionnaire, mais n'ai pu l'y trouver. Cependant, on en parle dans le Livre blanc comme de subventions universelles. Mais le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), qui est un peu plus à la page que le dictionnaire, nous dit que l'expression vient du mot grec «demos» signifiant peuple, et du mot «subvention», qui ne demande pas d'explications.

C'est peut-être un excellent mot, et s'il signifie ce qu'indique mon honorable ami, je l'appuie et ne m'oppose pas à son emploi en ce sens. Monsieur l'Orateur, la formation des nouveaux mots devance les dictionnaires que nous trouvons sur nos tables et ces mots sont peut-être plus précis que certains autres que nous utilisons généralement dans le passé.

• (Midi)

Je suis certain que tous se sont réjouis du dépôt du Livre blanc sur la sécurité du revenu au Canada. Nombre de Canadiens vivent dans le dénuement et des réformes doivent être faites pour leur permettre d'accéder à un niveau de revenu correspondant aux nécessités de l'existence. Il est très difficile de déterminer où commence la pauvreté, particulièrement en ce qui concerne les personnes âgées. Nul ne saurait nier, j'en suis sûr, que le Canada a les moyens et les ressources nécessaires pour assurer à nos personnes âgées un niveau de revenu qui leur permette de vivre leurs vieux jours décemment, en récompense pour les efforts qu'elles ont consacrés au développement de notre pays. Ce revenu doit être calculé assez largement pour que l'on soit certain qu'elles ne manquent de rien.

Les modalités des pensions de vieillesse ont été modifiées au cours des ans. Chaque fois que nous avons tenté de les majorer, il s'est toujours trouvé des politiciens à la Chambre pour prétendre le contraire. Il n'y a pas longtemps encore, certains s'opposaient même au principe de ces pensions. C'est une question à laquelle je m'intéresse depuis l'époque où leur montant mensuel était de \$40. Je me souviens même de la fois où M. Harris a perdu une élection pour avoir dit que les pensions ne devraient pas être relevées de \$10 mais de \$6. Depuis lors, les pensions ont été majorées de \$10 chaque fois qu'un niveau gouvernement a été élu. En réalité, le vieillard pensionné est le seul qui se soit réjoui des nombreuses élections générales que notre pays a connues en peu d'années.

Hier soir, le ministre des Finances (M. Benson) a présenté son budget. Bien des gens qui sont au courant des difficultés des vieillards pensionnés et d'autres allocataires en vertu du Régime d'assistance du Canada et d'autres programmes fédéraux comprennent qu'il est anormal de fournir certains types d'assistance, puis d'imposer le montant ainsi reçu. Prenons, à titre d'exemple, les presta-